



neutralisation cuve à fioul non effectuée

Par **fifi61**, le **21/04/2021** à **12:22**

Bonjour,

j'ai acheté en 2003 une maison et sur l'acte de vente (et le plan) il n'était fait aucun cas d'une cuve à fioul (en contenant encore) enterrée sous le garage. Je ne me suis pas occupée de cela pendant longtemps car je n'avais pas regardé s'il restait du fioul à l'intérieur. Au printemps dernier l'entreprise qui a effectué la vidange de la fosse septique a regardé cette cuve à fioul et les employés m'ont dit que normalement le vendeur aurait dû la faire neutraliser. J'ai contacté le notaire qui m'a dit que c'était trop tard et qu'elle allait quand même essayé de contacter le vendeur. Depuis je n'ai aucune nouvelle. Que dois-je faire ? Ai-je un recours possible contre le notaire si longtemps après l'acquisition de la maison ?

Merci pour vos conseils.